



Synthèse de l'Agora de l'eau
5^e édition des Causeries Champlain 2013
14 septembre, Longueuil

Animation de la journée :

Monsieur Hubert Chamberland, président du COVABAR
Monsieur Harm Sloterdijk, vice-président aux relations internationales du COVABAR
Monsieur Didier Louis, président de l'EPTB Charente en France

Thématique principale :

Les infrastructures vertes et bleues en milieu urbain

Autres sujets abordés :

- Retour sur les points saillants de la journée colloque du 12 septembre
- Les cinq enjeux du Plan directeur de l'eau (PDE) du COVABAR obv Richelieu / Saint-Laurent
- Des exemples tirés du modèle de gestion intégrée de l'eau de nos alliés de la Charente

Participation :

Quelques intervenants du milieu de la gestion de l'eau, dont des représentants charentais, ainsi qu'une vingtaine de participants issus des milieux municipal, régional, provincial, fédéral, d'organismes ainsi que des citoyennes et citoyens engagés

Conclusions rédigées par :

L'équipe du COVABAR

Les propos des participants orientent les échanges et les débats.

Portrait des problématiques, des enjeux et des pistes de solutions discutés en matière de gestion intégrée de l'eau au Québec.

- La gestion intégrée de l'eau est absente du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), il y a là urgence d'agir
- Les rôles et les pouvoirs des municipalités et des Municipalités régionales de comté (MRC) en matière de gestion intégrée de l'eau sont mal définis et ne sont pas mis en application. La concertation entre celles-ci et les divers intervenants du milieu de la gestion de l'eau est perçue comme un outil inoffensif auprès des élus et ne soulève aucune action concrète
- Il faudrait allouer un financement spécifique pour la gestion intégrée de l'eau dans les municipalités et leur donner le pouvoir législatif
- Les champs de compétences et les responsabilités entre les rôles du pollueur / payeur sont flous
- La dilution est la priorité au Québec, car le volume d'eau usée est très important donc le traitement plus difficile
- Les citoyens sont de plus en plus concernés par la destruction des milieux humides et l'étalement urbain
 - Ils désirent se réapproprier les berges, mais se voient confrontés à peu de ressources quant à l'accès à l'information, aux programmes de sensibilisation et les actions concrètes à poser
 - Il y a un manque de cohésion : d'une part, plusieurs projets sont initiés par différents groupes de citoyens, d'organismes, d'entreprises concernés par la préservation de l'eau et d'autre part, il n'y a aucun plan d'action défini ou prise en charge soutenue de la part des gouvernements. Cela donne l'impression de travailler de façon isolée
 - Pour faire écho aux préoccupations environnementales des citoyens, la réponse venant des municipalités est bien souvent la construction domiciliaire ex : Ile aux Foins, à Carignan, ce qui renvoie une image négative et contradictoire à la population et contribue à perpétuer

- l'idée que nos gouvernements ont un profond manque de vision quant à la protection de nos ressources à court, moyen et long terme
- On a soulevé le manque de communication et la lourdeur administrative imposés aux citoyens dans le processus d'application des lois exemple : l'installation de fosses sceptiques règlementaires, et ce, au niveau de tous les paliers de gouvernement.
 - Discussions spécifiques concernant les cinq enjeux du Plan directeur de l'eau (PDE) de l'organisme de bassin versant Richelieu / Saint-Laurent :
 - La rivière Richelieu est plutôt linéaire et n'a pas beaucoup de méandres comparativement à d'autres rivières. Cela peut se comparer à un tuyau déversoir
 - À certains endroits, la rivière semble belle en surface, mais cela cache des problématiques importantes sous-jacentes. Les critères d'évaluation sont nombreux et parfois complexes pour définir la qualité de l'eau
 - Les installations d'assainissement ne permettent pas encore de traiter la problématique des pesticides et des médicaments
 - Quant aux boues des usines d'épuration, l'épandage des terres agricole est analysé comme en France, mais les installations ne permettent pas toujours d'accepter les boues avec des métaux lourds

- Un changement de paradigme s'impose entre les gouvernements, les municipalités et les citoyens, voici quelques pistes de solutions proposées :
 - Instaurer des campagnes de sensibilisation à large spectre et des programmes d'éducation plus concrets qui explique bien les enjeux visibles et invisibles liés à l'importance de préserver les espaces verts et bleus, et ce, à l'ensemble de la population. Nous avons la chance d'avoir de l'eau en quantité, il faut en prendre soin maintenant, ne pas attendre d'être confrontés à une pénurie
 - Quelques exemples concrets qui dénotent un manque de cohésion...
 - La gestion des déchets a un certain succès, mais avec des nuances, car il y a des gens qui ne le font pas. Les vidangeurs prennent du recyclage, ils devraient être sensibilisés
 - Des gens arrosent leurs pelouses à 10 h en plein soleil ou leur entrée de cour
 - Instaurer une taxe pour les poubelles, car il y a encore des gens qui n'utilisent pas leurs bacs
 - Il faut passer de la mode du développement durable au mode de vie durable dans le quotidien de nos actions
 - Mettre en valeur les différentes initiatives mises en place par les citoyens et les municipalités, tel le nettoyage de berges et des cours d'eau, les éco-quartiers, les jardins collectifs, etc.
 - Ériger un centre d'interprétation consacré à la ressource eau
 - Offrir plus d'incitatifs à la source pour les efforts de préservation ex : toilette à débit réduit, un tel programme ne coûte pratiquement rien aux municipalités et favorise la participation et l'engagement citoyen
 - Pour contrer la problématique démographique, nous devons investir de plus en plus dans des solutions durables en matière de développement urbain. Les promoteurs vont être contents de publiciser cette façon de faire
 - Exigés de nos élus et de nos gouvernements d'instaurer un cadre législatif intégré à même les plans d'urbanisme des villes au Québec, définissant ainsi clairement les lois et leurs applications en matière de gestion intégrée de l'eau, et ce, pour l'ensemble de la population
 - Se diriger vers des solutions en amont en zone urbaine (eaux pluviales et eaux usées) en prenant exemple sur la Suède
 - Considérer la possibilité de facturer l'eau à la consommation (installation de compteurs d'eau)
 - Quelques problématiques se sont présentées avec les compteurs d'eau, dont voici un exemple :
 - À Saint-Basile-le-Grand, ils enlèvent leurs compteurs d'eau, car il y a des fuites. Ils sont aux prises avec des poursuites de la part des citoyens, ce qui entraînent des coûts importants
 - Détailler la taxe d'eau sur la facturation des contribuables
 - Se donner le temps et prioriser les actions pour la mise en place de la gestion intégrée. Nous sommes prêts pour passer du mode concertation au mode action

Portrait de la Charente : La Charente, un modèle de gestion intégrée de l'eau inspirant...

- Ils ont développé toute une expertise quant aux problématiques et enjeux inhérents au milieu urbain et agricole sur leur territoire dont voici quelques constats et applications concrètes :
 - **Quelques constats :**
 - L'étalement urbain coûte plus cher à l'État que le verdissement
 - La participation citoyenne est intrinsèque à la culture de la préservation des ressources du territoire, car les citoyens paient l'eau, selon leur consommation
 - La consommation moyenne quotidienne d'eau par foyer est évaluée à 160 litres / jour. Fait intéressant, les Nations Unies déclare le ratio de survie à 70 litres / jour.
 - **Applications :**
 - Implantation d'un cadre législatif quant à la gestion de la ressource eau, parallèlement à un plan d'action efficace qui encadre sa mise en œuvre
 - L'intégration des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGES) dans les documents d'urbanisme est obligatoire
 - Les citoyens se doivent d'absorber l'eau de pluie sur leur terrain
 - Diminution de la fréquence de ramassage des déchets, compost et recyclage. Remise de composteurs et déchetteries aux citoyens
 - Mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif des eaux (SPANC), qui est un service public autogéré par des instances locales chargées de : conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif, de contrôler les installations d'assainissement non collectif et comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre.